

République Française

\*\*\*

Alpes de Haute Provence

\*\*\*

Commune de BANON

Séance du lundi 18 février 2019

**Date de la convocation :**

11/02/2019

*L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit février l'assemblée  
régulièrement convoquée,*

**Membres en exercice :**

15

*s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.*

**Présents :**

11

**Présents :**

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Sandra  
CAMPIONE, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Paul  
LOMBARD, Cyrille PRACHE, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric  
ROBIN

**Votants :**

13

**Secrétaire de séance:**

Michèle MOUTTE

**Excusés :**

**Représentés :**

Monsieur Christian BOURRELLY par Monsieur Joanny BOUNOUS  
Madame Stéphanie GIOVANNONI par Monsieur Paul LOMBARD

**Absents :**

Louis BREMOND, Cathie MAZZOLINI

DE 2019 003

**Objet: Convention cadre CNFPT 2019**

Monsieur le Maire fait état des conventions cadres de partenariat liant le CNFPT et les collectivités. Elles permettent le financement des actions de formation qui ne sont pas couvertes par la cotisation.

Ces conventions annuelles sont donc indispensables et préalables à toutes formations payantes auxquelles les agents pourraient participer. Il est précisé qu'elles n'engagent pas la collectivité mais précisent seulement le cadre d'une éventuelle commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE les termes de la convention cadre pour l'année 2019.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention telle que proposée.**

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

